

CONTRAT DE RESERVATION

Mr, Mme, Mlle, : _____ Prénoms : _____
Adresse : _____
Adresse : _____
Code Postal : _____ Ville : _____
Pays : _____
Téléphone domicile: _____ Tél portable : _____ Tél prof. : _____
E-mail : _____ Fax : _____

Composition des occupants

Nom	Prénom	Date de naissance
1/ _____	_____	né(e) le ____/____/____
2/ _____	_____	né(e) le ____/____/____
3/ _____	_____	né(e) le ____/____/____
4/ _____	_____	né(e) le ____/____/____
5/ _____	_____	né(e) le ____/____/____
6/ _____	_____	né(e) le ____/____/____

Aurez-vous un animal ? Si oui, merci d'indiquer la race: _____

Caractéristiques de votre séjour

>>> **Choix du Camping** : _____ à _____

>>> **Dates de votre séjour** : du ____ / ____ / 2010 au ____ / ____ / 2010

>>> **Type d'hébergement choisi** :

- Un Mobil-Home Classique 6 personnes maxi « type A » (camping de l'Ile d' Or uniquement)
- Un Mobil-Home Classique 6 personnes maxi « type B » (camping de l'Ile d' Or uniquement)
- Une Caravane 4 personnes maxi (camping de l'Ile d' Or uniquement)
- Un Mobil-Home Chalet 6 personnes maxi (camping Port Pothuau ou camping de l'Ile d'Or)

Options facultatives (cocher les options choisies)

❶ Sur réservation uniquement, il ne sera pas possible de vous proposer ces options lors de votre séjour

Kit Draps jetables lit 1 place : 10 €/pièce - quantité: ____

Kit Draps jetables lit 2 places : 15 €/pièce - quantité: ____

TOTAL des options = _____ €

Calcul du prix total et Acompte

>>> Prix du séjour = _____ € (❶ voir annexe « Tarifs 2010 »)

>>> Total des options = _____ €

>>> Frais de réservation = 25 € (❶ du 3/7 au 28/8 uniquement)

>>> **PRIX TOTAL** = _____ €

>>> **ACOMPTE : (30% d'acompte minimum est nécessaire pour la prise en compte de votre réservation.)**

>>> ____ % du Prix Total = _____ €

❶ Le prix total ne comprend pas les éventuels suppléments comme une 2^{ème} voiture par ex., qui sont à régler lors de votre arrivée sur place (consulter le règlement intérieur du camping choisi) De plus, une taxe de séjour (montant par jour et par personne en 2009 : St Raphaël 0,22 €, Hyères 0,41 €, Fréjus 0,55€ - montant 2010 non encore connu), collectée pour la ville, sera demandée au début de la période de location ou lors du paiement du solde.

❶ Moins de 30 jours avant la date d'arrivée, il vous est demandé de verser la totalité du prix total à la réservation.

Mode de paiement

Chèque bancaire à l'ordre de Franthéor N° _____ Banque : _____ Ville : _____

Chèques vacances (❶ bien remplir sur tous les chèques nos coordonnées dans la partie nom du prestataire)

Paiement en ligne sur www.frantheor-vacances.com

Virement bancaire : ❶ Bien indiquer sur le virement votre nom, le camping choisi et SARL Franthéor comme bénéficiaire / IBAN : FR7619106000140811450000491 / Code BIC : AGRIFRPP891

Je déclare avoir pris connaissance des tarifs 2010 et en accepte le contenu.

Je m'engage à respecter les conditions de location et les accepter.

Un accusé de réception de la réservation me sera adressé sous 10 jours.

Signature obligatoire précédée de la mention lu et approuvé :

A _____ le ____/____/2010

Joindre votre règlement
et retourner le tout à :
FRANTHEOR VACANCES
41, AV. Anatole France
83700 SAINT-RAPHAËL

CONDITIONS DE LOCATION – A lire attentivement

LOCATION

Du Samedi 15 heures au Samedi 10 heures.

- A l'arrivée, **la remise des clés s'effectue de 15 heures à 19 heures** .En cas de retard, appeler le 04 94 82 48 97. Le départ devra avoir lieu impérativement avant 10h le matin.
- Le mobil-home ou la caravane devront être rendus dans le même état de propreté qu'à votre arrivée. A défaut, une somme de 60 euros sera retenue sur la caution pour le ménage.
- Un état des lieux sera fait à votre arrivée et le jour de votre départ initialement prévus. En cas d'arrivée ou de départ différents de la date de début ou de fin de séjour contractuelle, **P'état des lieux sera uniquement établi aux heures de permanence du représentant local de Franthéor. A défaut de présence du client à ces heures, l'état des lieux de fin de séjour sera établi par Franthéor seul et les chèques de caution restitués par courrier.**
- Pour l'inventaire de départ, prenez rendez-vous au plus tard la veille avec le préposé de Franthéor sur place. Ces rendez-vous sont fixés de ¼ d'heure en ¼ d'heure entre 8 H et 10 H. Toutes les familles ne pouvant partir à la même heure, nous vous remercions par avance de votre compréhension.**
- Les mobil-homes et les caravanes se trouvent dans des Campings classés. Le fait de séjourner dans ces campings implique l'acceptation totale et sans réserve du règlement intérieur du camping choisi.
- En cas de non-respect de ces conditions de location, du règlement intérieur du camping, de non paiement des sommes dues et de dégradations volontaires, la SARL FRANTHEOR pourra annuler la location sans préavis.
- La SARL Franthéor ne pourra être tenue pour responsable en cas de vol, détérioration matérielle et accident.

PAIEMENT

- Les tarifs vous sont fournis en annexe.
- Il vous est demandé 30% du montant total à la réservation. **Le solde devra impérativement être payé 30 jours avant la date de votre arrivée** à l'aide du coupon réponse que vous recevrez avec l'accusé de réception de votre réservation.
- Si votre réservation intervient moins d'un mois avant la date de votre séjour vous devrez régler la totalité du montant de la location lors de votre réservation.**
- Si vous deviez annuler votre séjour, vous devrez nous en informer par écrit et il sera retenu 20 euros de frais réservation si l'annulation intervient plus de 60 jours avant la date d'arrivée, 30% du montant total de la location jusqu'à 30 jours avant la date d'arrivée prévue. Si l'annulation intervient moins de 30 jours avant cette date, vous serez redevable à la SARL FRANTHEOR du montant total de la location .
- Sans nouvelles de votre part, 24 heures après la date de début de location, votre réservation sera considérée comme annulée.
- Aucune réduction ne sera consentie dans le cas d'arrivée retardée ou de départ anticipé
- Les tarifs indiqués en feuille annexe correspondent à un forfait de 4 à 6 personnes : ainsi, **il ne sera pas toléré de dépasser le nombre d'occupants prévu pour l'hébergement choisi sous peine de se voir refuser l'accès à la location.**
- Lors de votre arrivée ou lors du paiement du solde, une taxe de séjour, collectée pour la commune, devra être réglée :
 - Pour les séjours à Saint-Raphaël et Hyères, à la SARL Franthéor lors du paiement du solde
 - Pour les séjours à Fréjus, au Camping de Montourey lors de votre arrivée.
- Conformément aux règlements intérieurs repris au verso, des suppléments pourront être facturés (Exemple : deuxième voiture, animaux).
- Le paiement se fera par Chèque bancaire, Espèces, CHEQUES VACANCES ou Carte Bleue (paiement C.B. via notre site Internet www.frantheor-vacances.com)
- Dans tous les cas, la réservation sera validée par nos services APRES réception du contrat de réservation signé (y compris en cas de paiement en ligne)

CAUTION

- Deux chèques de caution vous seront demandés à votre arrivée :
- Un chèque de 150 euros pour les dégâts matériels éventuels.
- Un chèque de 60 euros pour le ménage, l'hébergement devant être restitué strictement dans le même état de propreté que lors de votre arrivée.
- Ils ne seront pas encaissés et vous seront restitués après l'état des lieux du départ, sous déduction du coût des dégradations éventuelles ou des frais de ménage.

REGLEMENT INTERIEUR DU CAMPING DE PORT POTHUAU

Conditions générales :

- Une deuxième installation (tente ou caravane) sur l'emplacement est strictement interdite même temporairement.
- Une seule voiture est incluse dans le forfait, elle doit toujours être garée sur votre parcelle. Un deuxième véhicule peut être autorisé, il sera soumis au tarif camping de 3 € par jour. Par contre, si l'un ou l'autre des véhicules n'est pas garé sur votre emplacement, il sera soumis au tarif de 10 € par jour, puisque vous utilisez alors un espace dépassant vos limites.
- Le camping est fermé aux véhicules après 23 heures : vous devez vous informer du code de barrière automatique.
- La capacité maximum d'un mobil-home est de 6 personnes.** En cas de dépassement, l'accès au camping et à l'installation sera interdit. Si le fait est constaté en cours de séjour, il y aura exclusion du camping et paiement d'une redevance de 40 € par jour et par personne dépassant la capacité.

Suppléments : à régler sur place le cas échéant

Une deuxième voiture :

- garée sur votre parcelle = 3 €/jour
- garée en dehors de votre parcelle = 10 €/jour
- autres véhicules et divers (moto, bateau, remorque...) = voir la réception du camping.
- Chiens (vacciné, tatoué et impérativement tenu en laisse) : 3 €/jour**
- Visiteurs (au delà de 2 heures) = 2 €/personne**
- Voiture visiteurs (impérativement garée au parking de l'entrée) = 2 €**

REGLEMENT INTERIEUR DU CAMPING DE L'ILE D'OR

Conditions générales :

- Tenue et discipline :
Les usagers du domaine doivent jouir correctement des aménagements mis à leur disposition. A cet effet ,les chants et les bruits de toute sorte sont interdits de 22 h à 7 heures du matin .
- Hygiène et dégradations :
Nous vous demandons instamment de protéger les arbres et plantations en ne jetant aucune eau polluée à leur pied et en ne plantant aucun clou dans les troncs et de veiller à la propreté du domaine (ne jeter aucune ordure dans les WC, signaler au bureau toute malpropreté que vous pourriez constater, et accompagner vos enfants aux sanitaires).
- Sécurité :
Tous feux de bois, charbon et barbecue sont interdits. En cas d 'incendie, d 'accident matériel ou corporel ou d 'un sinistre quelconque, il faut alerter immédiatement la réception . Malgré une surveillance de jour et de nuit, il est recommandé de ne laisser aucune valeur dans les tentes, caravanes, voitures , etc ...la direction déclinant pour quelque cause que ce soit toute responsabilité en cas de vol , détérioration, incendie et accident .Nous vous recommandons de vous assurer contre tous ces risques .

Enfants :

Ils sont placés sous la garde exclusive de leurs parents qui en sont pénalement et civilement responsables ,notamment lorsqu 'ils utilisent les jeux mis à leur disposition .

Lavage des voitures :

Tout lavage est interdit.

-Les personnes voulant installer une tente ou une caravane, en plus de la location d'un hébergement auprès de Franthéor, devront alors louer un emplacement supplémentaire auprès du camping et selon ses tarifs et ses disponibilités.

Suppléments : à régler sur place le cas échéant

- Visiteurs de plus de 2 heures = 4,5 €**
- Perte ou détérioration de la carte d'entrée = 2 €**
- Voiture supplémentaire, bateau = 3 €/jour.**

REGLEMENT INTERIEUR DU CAMPING DE MONTOUREY

Conditions générales :

- Les usagers sont priés d'éviter tous bruits et discussions qui pourraient gêner leurs voisins. Les chiens et autres animaux ne doivent jamais être laissés en liberté, ne doivent pas être laissés au terrain de camping, même enfermés, en l'absence de leurs maîtres qui en sont civilement responsables, leurs déjections devront être ramassées. Le silence doit être total entre 24 h et 7 h.
- Chacun est prié de s'abstenir de toute action qui pourrait nuire à la propreté, à l'hygiène et à l'aspect du terrain de camping et de ses installations, notamment sanitaires.

Il est interdit de laver les voitures sur le camp. Nous vous demandons instamment de protéger les arbres et plantations en ne jetant aucune eau polluée à leur pied et en ne plantant aucun clou dans les troncs.

-**Les feux ouverts (bois, charbon, etc.) sont rigoureusement interdits.**

Suppléments : à régler sur place le cas échéant

- Animal : 7 € par jour**
- Véhicule supplémentaire : 5 € par jour**
- Visiteur : 10,30 €**